

**Conseil municipal**  
**Séance extraordinaire du 8 mars 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 8 mars 2021 à 17 h, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient à huis clos.

De plus, mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Christiane Marcoux et Patricia Poissant et messieurs les conseillers François Auger, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois, Marco Savard et Yvan Berthelot sont présents, mais participent à cette séance par visioconférence. Enfin, monsieur le maire Alain Laplante est présent physiquement dans la salle du conseil et préside la séance.

8 mars 2021

Mesdames les conseillères Mélanie Dufresne et Maryline Charbonneau sont absentes.

Messieurs Stéphane Beaudin, directeur général par intérim, et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 17 h 05.

— — — —

**No 2021-03-0127**

#### **Tenue de la présente séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 adopté le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois à la suite de la pandémie de coronavirus COVID-19 en cours, et les différents décrets adoptés par la suite pour prolonger cet état d'urgence ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, décrétant que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et ce, dans les régions sociosanitaires mentionnées au dixième alinéa de cet arrêté ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 15 octobre 2020, décrétant que les mesures mentionnées au dixième alinéa de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 s'appliquent au territoire de la région sociosanitaire de la Montérégie, pour les municipalités ne faisant pas partie de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal soient autorisés à y participer par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le téléphone ou la visioconférence.

8 mars 2021

Que cette séance contienne une période au cours de laquelle le conseil municipal pourra répondre aux questions formulées par les citoyens et que pour poser une question, les citoyens aient à compléter un formulaire en ligne et à le soumettre à tout moment avant la tenue de la séance.

Qu'au cours de cette période de questions, chaque citoyen puisse poser au plus deux questions. Cependant, les citoyens qui auront posé plus d'une question obtiendront une réponse à leur deuxième question après l'épuisement des questions uniques.

Qu'afin d'assurer une réponse aux questions, l'ordre de priorité suivant soit établi :

- 1) Les questions portant sur l'état d'urgence sanitaire au niveau municipal ;
- 2) Les questions d'intérêt général.

Si le nombre de questions reçues de chaque catégorie est trop élevé pour pouvoir toutes les traiter, un tirage au sort sera effectué. Les questions en suspens seront alors traitées à la séance suivante.

Que les questions posées puissent faire l'objet d'une modération.

Que les dispositions du règlement n° 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances soient applicables durant cette séance, en y faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

## **ORDRE DU JOUR**

**No 2021-03-0128**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 4 mars 2021 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

8 mars 2021

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS  
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Monsieur le maire répond à certaines questions laissées sans réponse lors des séances précédentes. Il apporte également certains compléments d'informations aux propos qui y ont été émis.

**PROCÈS-VERBAUX**

**No 2021-03-0129**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 février 2021**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2021 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**No 2021-03-0130**

**Signature d'une transaction et quittance pour les années 2016 et 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une demande de révision auprès du Comité consultatif sur le règlement des différends en matière de paiements en remplacement d'impôts de la valeur effective des matricules n<sup>os</sup> 2326-89-8539-9, 2324-18-0010-3 et 2321-26-5261-6 situés sur la bande du canal, et ce, pour les années 2016 et 2017;

8 mars 2021

CONSIDÉRANT que Services publics et Approvisionnement Canada et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu désirent régler à l'amiable le différend quant aux montants additionnels de paiements en remplacement d'impôts et du supplément pour paiement en retard pour les années d'indexation 2016 à 2020;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenus d'un versement unique par Services publics et Approvisionnement Canada d'une somme de 644 702,52 \$ à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout suivant la signature d'une transaction-quittance pour règlement complet et final du dossier;

PROPOSÉ PAR : monsieur le maire Alain Laplante  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu la transaction de quittance nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-03-0131**

**Demande au gouvernement du Québec d'une programmation AccèsLogis Québec**

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec ont des besoins en logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

8 mars 2021

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit demandé au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

Que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, au ministre des Finances, monsieur Éric Girard et à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

## **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

**No 2021-03-0132**

**Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »**

---

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada propose le programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » dans le but de subventionner les initiatives d'espaces de vie adaptés, sécuritaires et évolutifs dû à la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT que la Ville a mis en place dès l'année 2020 plusieurs projets afin d'offrir à sa population dont notamment des secteurs plus vulnérables, des espaces de vie sécuritaires dans le contexte de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) ;

CONSIDÉRANT que ces espaces favorisent l'intérêt pour les commerces locaux;

CONSIDÉRANT que la communauté (citoyens, commerçants et groupes d'intérêts) souhaite que la Ville maintienne cette offre pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville désire répondre favorablement aux besoins de la communauté et de demeurer à l'affût des nouveaux besoins émergents et que, pour ce faire, elle investira près de huit cent mille dollars (800 000 \$) sur deux (2) ans.

8 mars 2021

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » au gouvernement du Canada, afin d'obtenir une subvention de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) afin de permettre aux citoyens, commerçants et partenaires de la Ville de bénéficier d'espaces éphémères adaptés et évolutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-03-0133**

**Convention de don de deux (2) tableaux historiques de l'artiste Louis Dulongpré**

---

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal n° 2020-02-0127 permettant la vente de deux (2) tableaux historiques à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie »;

CONSIDÉRANT que la convention de don signée n'est pas valide puisqu'elle ne respecte pas une exigence de la *Loi sur le patrimoine culturel* relatif à l'envoi de l'avis écrit au préalable au ministère de la Culture et des Communications du Québec puisqu'il s'agissait d'une cession de biens meubles;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de procéder à la signature d'une nouvelle convention de don;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite toujours acquérir les deux (2) tableaux historiques afin de procéder à leur restauration avec le soutien du Conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'il s'engage à rétrocéder à la Ville les œuvres advenant la fermeture et la dissolution de l'organisme;

CONSIDÉRANT que le soutien accordé à l'organisme sans but lucratif par le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour cette restauration est de 80 % des coûts de restauration contre 50 % si la demande venait de la Ville et que le taux horaire chargé par les restaurateurs du centre de conservation est également plus avantageux pour l'organisme;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir, vu la détérioration et la dégradation des œuvres qui pourraient entraîner des torts irréparables si les travaux ne sont pas rapidement entrepris;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

8 mars 2021

De faire don des œuvres « Marie au tombeau » et « Saint-René » de l'artiste Louis Dulongpré à l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie », et ce, conditionnellement à la signature d'une convention de don entre l'organisme « Les Amis de l'église patrimoniale de L'Acadie » et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX**

**No 2021-03-0134**

**Octroi d'un contrat de gré à gré pour la fourniture et livraison relativement à la réfection du tamis rotatif (dégrilleur) à l'usine de filtration de la Rive Ouest - SA-422-IN-21-G - ING-759-2020-008**

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour la fourniture et livraison relativement à la réfection du tamis rotatif (dégrilleur) à l'usine de filtration de la Rive Ouest peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit accordé à «Brault Maxtech inc. » le contrat relatif à la fourniture et livraison relativement à la réfection du tamis rotatif (dégrilleur) à l'usine de filtration de la Rive Ouest, aux coûts du fournisseur reçus le 24 février 2021 et confirmés dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-422-IN-21-G, pour un montant total de 32 828,81 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit payable au moyen d'un emprunt de 32 828,81 \$, taxes incluses, au fonds de roulement de la municipalité, cet emprunt étant remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**TRAVAUX PUBLICS**

**No 2021-03-0135**

**Appel d'offres - SA-2819-TP-21-P - Branchements d'égouts et aqueduc et disjonctions au 147, boulevard Saint-Luc**



8 mars 2021

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les branchements d'égouts et aqueduc et disjonctions au 147, boulevard Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Excavation D. Jomphe 9378-6549 Québec inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Excavation D. Jomphe 9378-6549 Québec inc. », le contrat pour les branchements d'égouts et aqueduc et disjonctions au 147, boulevard Saint-Luc, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au coût forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2819-TP-21-P, pour un montant total de 103 843,20 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

### **AVIS DE MOTION**

**No 2021-03-0136**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1956 - Travaux de mise à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration de la rive ouest**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau des réserves d'eau potable à l'usine de filtration de la rive ouest, décrétant une dépense de 2 742 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean Fontaine conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0137**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1960 - Travaux de pavage et de drainage sur la rue Dubois et la rue Vaughan**

---

8 mars 2021

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur la rue Dubois et la rue Vaughan, décrétant une dépense de 444 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean Fontaine conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0138**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1961 - Travaux de pavage et de drainage sur la rue Bossuet et la rue Garand**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur la rue Bossuet et la rue Garand, décrétant une dépense de 518 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Justin Bessette conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0139**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1964 - Travaux de mise à niveau à l'usine de filtration de la rive ouest, remplacement d'équipements au poste de pompage Saint-Maurice et au réseau d'aqueduc**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation de divers travaux de mise à niveau à l'usine de filtration de la rive ouest, remplacement d'équipements au poste de pompage Saint-Maurice et au réseau d'aqueduc, décrétant une dépense n'excédant pas 280 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean Fontaine conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0140**

**Avis de motion – Règlement n° 1966 – Modification au règlement n° 1802 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées (Écoprêt)**

8 mars 2021

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 1802 décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées (Écoprêt).

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Christiane Marcoux conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0141**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1965 - Financement des demandes admissibles au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 856 000 \$, afin de financer les demandes admissibles au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller François Auger conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0142**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1968 - Travaux de pavage et de conduite pluviale pour la rue Brassard**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant l'exécution de travaux de pavage et de bordure pour la rue Brassard, décrétant une dépense de 391 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Jean Fontaine conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

**No 2021-03-0143**

**Avis de motion – Règlement d'emprunt n° 1969 - Honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de reconstruction et d'amélioration des infrastructures sur une portion des rues Richelieu et Saint-Georges**

---

8 mars 2021

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de la réalisation de travaux de reconstruction et d'amélioration des infrastructures sur une portion des rues Richelieu et Saint-Georges, décrétant une dépense n'excédant pas 321 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Yvan Berthelot conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

-----

## **RÈGLEMENTS**

**No 2021-03-0144**

### **Adoption du règlement n° 1962**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1962 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Michel Gendron

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1962 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement d'un débarcadère sur le Chemin des Patriotes Est face à l'école secondaire Marcellin-Champagnat, décrétant une dépense n'excédant pas 140 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-03-0145**

### **Adoption du règlement n° 1972**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 1972 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le maire Alain Laplante  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

8 mars 2021

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1972 intitulé « Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagements pour les plateaux sportifs du parc multisport Bleury et du parc France, décrétant une dépense n'excédant pas 3 991 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du conseil municipal :

- Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Justin Bessette :
  - Possession de parts dans « Les immeubles Bessette inc. » ;
  - Acquisition de l'immeuble situé au 7B-13, rue Bouthillier.

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE**  
**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

No 2021-03-0146

8 mars 2021

**Levée de la séance**

---

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

La séance est levée à 17 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

Maire

Greffier

---